



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 28 septembre 2022

Lancement du plan régional santé au travail 4 (2022 – 2025)

Un plan pour lutter contre les accidents du travail graves et mortels, les maladies professionnelles et les risques de désinsertion professionnelle en Pays de la Loire

Le plan régional santé au travail (PRST) constitue la feuille de route en matière de santé au travail en Pays de la Loire. Piloté par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), il a été conçu par l'ensemble des partenaires concernés (Etat, partenaires sociaux, organismes de prévention et services de prévention et de santé au travail). Chaque année on dénombre en moyenne 49 000 accidents du travail en Pays de la Loire donnant lieu à indemnisation. Depuis le début de l'année 2022, hors accidents du travail routiers, on compte 13 accidents du travail mortels. L'année 2020 avait été marquée par un nombre élevé d'accidents mortels (22) en forte diminution en 2021 (10).

L'objectif majeur du PRST consiste à faire diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles avec la volonté affirmée de développer la culture de prévention au sein des entreprises et en particulier les TPE – PME.

Comme l'a souligné Marie-Pierre Durand, directrice régionale de la DREETS des Pays de la Loire, « le PRST 4 constitue une véritable feuille de route stratégique régionale pour la période 2022-2025 visant à coordonner, par la concertation, les différents acteurs intervenant sur le champ de la prévention des risques professionnels. Dans le prolongement de la dynamique initiée par le précédent plan, il contribue à la lutte contre les accidents du travail graves et mortels, les maladies professionnelles et les risques de désinsertion professionnelle en s'appuyant sur la culture de prévention, notamment au sein des petites entreprises. Il participe activement à l'amélioration de la santé globale des salariés, en lien avec les objectifs de santé publique. Le PRST pose un cadre commun qui permet un travail en réseau efficace entre les partenaires. »

La DREETS des Pays de la Loire, en partenariat avec les membres du comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT), pilote et co-anime le PRST selon deux principes directeurs :

- favoriser le dialogue social autour des enjeux de santé et sécurité au travail, dont l'importance a été démontrée au plus fort de la pandémie mondiale, et ce sous l'impulsion majeure donnée par l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 9 décembre 2020 et la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail ;

- atteindre un objectif de proximité dans les messages de prévention, avec une attention particulière sur les accidents du travail graves et mortels et les maladies professionnelles, tout en ayant comme cibles principales, les travailleurs les plus vulnérables.

Le PRST 4 des Pays de la Loire se décline en plusieurs objectifs opérationnels, à savoir :

- l'accompagnement des élus et des TPE-PME, dans le processus d'évaluation des risques professionnels et de la promotion de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) ;
- la prévention des risques prioritaires : risque chimique (radon, qualité de l'air des locaux de travail) - risque d'exposition aux poussières d'amiante - risque routier - prévention des chutes de hauteur, avec une approche innovante croisée en prévention des risques psychosociaux (RPS) et des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle ;
- l'approche partagée orientée vers les enjeux de santé publique.

Des actions de communication seront développées afin de porter les messages de prévention vers les salariés et les chefs d'entreprise des TPE-PME et de les orienter vers des ressources pouvant les aider.

L'intégralité des productions, outils et informations utiles, peuvent être consultées sur le site internet dédié au PRST en Pays de la Loire : www.prst-pdl.fr

Retrouvez le Plan Régional Santé Travail 2021-2025 dans son intégralité ainsi que le dossier de presse sur le site de la Préfecture de Région.

(*)Les partenaires du PRST 4 en Pays de la Loire : AGEFIPH, AMEBAT, ARACT, ARS, ASN, CAP AMIANTE, CAPEB, Carsat, Conseil départemental 44, CDG départementaux, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CPME, DDETS 44, DDETS 49, DDETS 72, DDETS 85, DDTM, DIRO, DREETS, FFB, FO, FRSEA, GIST, MEDEF, MSA 44-85, MSA 49, MSA 53-61-72, MTPL, OPPBTP, ORS, PSTVL, PREFECTURE 44, SATM, SMIA, SMIE, SMINOV, SSTRN, ST72, STCS, U2P, Villes de Angers, Le Mans, Nantes, Rezé, St Herblain et St Nazaire.

Contact presse

Préfecture de la région Pays de la Loire
Service régional de la communication interministérielle
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr